

La CIG a tenu à Londres le 1 octobre 2015 sa quatrième réunion annuelle, sous Présidence française.

#### Concernant la sécurité du tunnel

- Elle a pris connaissance des réponses à la consultation sur le projet de nouvelle règle nationale concernant les trains de passagers ayant une capacité de roulement de 15 minutes en cas d'incendie. Elle a formellement validé la nouvelle règle, qui sera transmise aux Etats pour notification à la Commission européenne.
- Elle a fait le point sur la procédure d'autorisation des nouveaux trains e320 qui seront mis en service prochainement par Eurostar.
- Elle a validé les thèmes retenus pour les deux prochains exercices de sécurité binationaux qui auront lieu en octobre 2015 et en janvier 2016. Le premier portera sur une situation d'urgence médicale, le deuxième sera un exercice d'évacuation.
- Elle a poursuivi son travail de mise au point des nouvelles procédures d'évacuation des trains de passagers sur la base des informations fournies par le comité de sécurité, le comité binational de sûreté, Eurostar et Eurotunnel.

#### Concernant la gestion des perturbations dans le tunnel

- Elle a décidé de publier sur son site le rapport qu'elle avait commandité à MM. Gressier et Gibb à la suite des incidents du janvier dernier (voir rubrique <http://www.cigtunnelmanche.fr/Incendie-du-17-janvier-2015.html?lang=fr> ). Elle a débattu de la méthode de suivi des recommandations contenues dans ce rapport qui lui sont adressées, ainsi que de celles adressées à Eurostar et Eurotunnel.

#### Concernant la sûreté du tunnel

- Elle a fait le point avec Eurotunnel des importantes actions visant à sécuriser le site face aux intrusions multipliées des migrants et à prévenir les accidents dont les migrants peuvent être victimes.